

LES PRIMEURS DOIVENT ÊTRE PAYEES A LEUR JUSTE PRIX

Patrick Trillon, Président du CNIPT souhaite faire la déclaration suivante :

« Depuis plus d'un an, les pommes de terre se sont vendues à des prix très inférieurs aux coûts de revient en production, stockage et conditionnement.

Grâce à la recommandation interprofessionnelle claire concernant le basculement de l'offre de pommes de terre de consommation vers la primeur et la nouvelle récolte, les prix proposés jusqu'à présent en pomme de terre de primeurs et nouvelle récolte sont satisfaisants pour les producteurs, les commerçants et les consommateurs attentifs à la fraîcheur des produits. Ils sont également portés par une offre limitée et de belle qualité.

Malheureusement, la pression exercée aujourd'hui par certains opérateurs du commerce fait entrer la campagne dans une période critique. Ce n'est pas acceptable ».

Le CNIPT réaffirme son attachement au dialogue interprofessionnel et appelle à la raison chaque opérateur, à chaque stade de la filière pour assurer un approvisionnement régulier et de qualité aux consommateurs. Consommer des produits frais et sains, en France, aujourd'hui, ne doit pas être un luxe, mais ne peut pas non plus être bradé et se faire au détriment de la filière.

Pour toute information complémentaire
Contact : CNIPT – Florence Rossillion
Tel : 01.44.69.42.22
information@cnipt.com

A propos du CNIPT

Créé en 1977, le Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre (CNIPT) a pour objectif de valoriser la pomme de terre de consommation française sur le marché du frais. Il est reconnu comme interprofession nationale par les pouvoirs publics. Le CNIPT rassemble et représente tous les opérateurs du secteur de la pomme de terre, de la production à la distribution.